

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VANNE
SEANCE DU 21 février 2025
COMPT E - R E N D U**

Nombre de conseillers

En exercice : 7

Qui ont pris part à la
délibération : 6

Date de la convocation :
17/02/2025

Date d'affichage : **24/02/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un février, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Joël MONGIN, Maire.**

Présents : M. Joël MONGIN, M. Xavier GROSJEAN, M. Gilbert LEFFOND, Mme Catherine LAMBLIN, M. Michel BOURGEOIS.

Absente excusée : Mme Virginie PERRON a donné pouvoir à M. Joël MONGIN

Absente : Mme Cynthia COLOMBIANO,

Secrétaire de séance : M. Xavier GROSJEAN

Ordre du Jour :

- * Désignation du secrétaire de séance,
- * Approbation procès-verbal du dernier Conseil Municipal,
- * Élection du 1^{er} Adjoint,
- * Fonds de concours de voirie (modification de la délibération n°11 du 15/04/2024),
- * Adoption du rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2023 (RPQS)
- * Adhésion à @ctes,
- * Adhésion à la SACEM,
- * Contrat d'entretien du défibrillateur,
- * Vente des tables de la salle des rencontres,
- * Questions diverses

Objet de la délibération – Approbation des procès-verbaux du Conseil municipal du 10/01/2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité sans observation.

Objet de la délibération – Élections du 1^{er} Adjoint

Suite à la démission de Bastien CHARPIOT, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection du 1^{er} Adjoint. M Xavier GROSJEAN se présente. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne par

0 CONTRE 5 POUR 1 ABSTENTION
M. Xavier GROSJEAN Premier Adjoint au Maire.

Objet de la délibération – Indemnités des Elus

L'article L2121-23 et L2121-24, du CGCT, relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux, a été modifié par la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019.

Maire = Taux d'indemnité égal à 25,5 % (population de moins de 500 habitants)

Adjoint = Taux d'indemnité égal à 9,9 % (population de moins de 500 habitants)

M. le Maire souhaite rester à 15 %, soit environ 530€ par mois. M. le Premier Adjoint demande **une indemnité forfaitaire égale à 4,5% du taux, soit environ 159€ par mois.**

Date d'effet de la délibération : à partir du 21/02/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions désignées ci-dessus, soit 15 % pour le Maire et 4,5% pour le 1^{er} Adjoint.

Objet de la délibération – Nomination des membres aux commissions communales

Le Maire rappelle que, suite à la démission de M. Bastien CHARPIOT, il convient de réviser les commissions municipales qui deviennent :

Ordures ménagères :

Responsable : Xavier GROSJEAN

Bois et Chasse :

Responsable : Xavier GROSJEAN, Suppléant : Michel BOURGEOIS

Garants de l'affouage : Joël MONGIN, Xavier GROSJEAN, Michel BOURGEOIS

Relation avec les chasseurs : Joël MONGIN

Bâtiments et voirie :

Responsable : Michel BOURGEOIS. Suppléants : Catherine LAMBLIN, et Xavier GROSJEAN.

Gestion de l'alambic communal : Xavier GROSJEAN

Gestion des logements communaux : Joël MONGIN

Gestion du déneigement et du dépôt de matières inertes : Joël MONGIN

Communication :

Responsable : Michel BOURGEOIS Suppléant : Gilbert LEFFOND

Site internet : Joël MONGIN

Eau et assainissement :

Responsable : Xavier GROSJEAN. Suppléant : Gilbert LEFFOND

Relevé hebdomadaire du compteur station : Gilbert LEFFOND

Organisation du relevé des compteurs individuels : Joël MONGIN

Environnement et fleurissement :

Responsable : Gilbert LEFFOND, Suppléants : Catherine LAMBLIN et Xavier GROSJEAN

Fêtes et cérémonies :

Responsable : Xavier GROSJEAN. Suppléants : Gilbert LEFFOND et Virginie PERRON.

Gestion de la salle des Rencontres : Xavier GROSJEAN et Virginie PERRON

Cimetière :

Responsable : Joël MONGIN. Suppléant : Gilbert LEFFOND

Adjudications et Appels d'Offres :

Responsable : Joël MONGIN, Suppléants : tous les autres conseillers municipaux

Représentations extérieures :

ONF : Joël MONGIN

SITCOM : Xavier GROSJEAN

SIED 70 : Michel BOURGEOIS

Syndicat du collège et RPI de Soing : Joël MONGIN

Correspondant défense : Michel BOURGEOIS

Correspondant canicule et pandémie : Joël MONGIN

Objet de la délibération – Annule et remplace la délibération n°11 du 15/04/2024

M le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a une erreur dans la délibération du fonds de concours voirie quant à la date des travaux réalisés. Il convenait de délibérer en 2024 sur des travaux 2022. La délibération doit être modifiée en ce sens.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de modifier la date.

Objet de la délibération – Adoption du Rapport sur les prix et la qualité de l'eau du service public d'eau potable (RPQS) 2024

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Objet de la délibération – Adhésion à @ctes

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les modalités de l'application @CTES qui permet la communication par voie dématérialisée des actes soumis au contrôle de la légalité ou au contrôle budgétaire. La transmission par voie numérique sera obligatoire dès 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'adhérer à l'application.

Objet de la délibération – Présentation du devis de Berger Levrault

Dans le cadre de la transmission par voie numérique, il convient d'acquérir un certificat d'authentification auprès d'un opérateur de télétransmission. M le Maire présente le devis de BERGER LEVRAULT qui s'élève à 552,00€ TTC pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés le devis présenté et autorise M le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Objet de la délibération – Adhésion à la SACEM

M le Maire rappelle que toute diffusion partielle ou totale d'œuvre artistique par une personne physique ou morale et sur tout support est interdite sans l'autorisation de l'artiste et sans sa rémunération. M le Maire informe le Conseil qu'un nouvel accord entre l'Association des Maires de France et la SACEM a été signé, en vue de simplifier les démarches administratives pour les communes et de protéger de façon équitable les droits de créateurs et éditeurs de musique. Les communes de moins de 500 habitants, quel que soit le nombre d'évènements, peuvent prétendre à un forfait annuel de 152,01 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés le forfait présenté et autorise M le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Objet de la délibération – Contrat d'entretien du défibrillateur

Afin d'être en conformité avec la réglementation, il convient d'effectuer la maintenance du défibrillateur installé à la Mairie. M le Maire présente le devis de la société SCHILLER, qui s'élève à 118,80 € TTC par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés le forfait présenté et autorise M le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Objet de la délibération – Vente des tables de la salle des rencontres et de la table de ping-pong

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés de vendre les tables de la salle des rencontres et la table de ping-pong au plus offrant.

Objet de la délibération – Prix de l'eau

Actuellement, le prix de l'eau au m³ est fixé à un 1,12 € dans la tranche des 0 - 120 m³. M le Maire informe le Conseil que, pour pouvoir bénéficier des subventions, ce prix de l'eau doit être fixé au minimum à 1,17 €/m³.

Le Conseil après en avoir délibéré par

0 CONTRE 5 POUR 1 ABSTENTION

DECIDE de fixer à 1,17 € /m³ le prix de l'eau pour la tranche 0 - 120 m³ et d'appliquer cette hausse aux 2 autres tranches.

Objet de la délibération – Réforme de l'apostille : désignation d'un Référent au Conseil supérieur du notariat.

M le Maire informe le Conseil municipal d'une réforme des procédures d'apostille et de la légalisation des actes publics. Il existe donc une base de données nationale de signatures publiques, que les notaires pourront consulter directement pour vérifier la conformité de la signature figurant sur l'acte ainsi que la qualité du signataire. Il convient pour les communes de désigner un référent, qui alimentera cette base de données. M Joël MONGIN se propose pour être référent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents et représentés, M MONGIN référent auprès du Conseil supérieur du notariat.

Objet de la délibération – Location bail de chasse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de chasse a été résilié par M DELAHAUTOY. Quatre candidatures ont été reçues à ce jour. L'offre de M MICHAUD Matthieu, domicilié à SOING, a été retenue pour un loyer annuel de 3 000€.

Séance levée à 21h45

Le Maire, Joël MONGIN

